



## Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 30/08/2021 à Mareau

**Présents :** Roland BARBIER, Sylvain EDINE, Liliane COURTOIS, Alain DESTREZ, Sandrine GALLIER, Thierry HENAULT, Sylvie LANSON, Nicole MARCHANDIN, Jean-Louis MERGAULT, Marie-Ange VILLEPELE.

**Excusés :** Philippe CHAQUIN (pouvoir à Sylvain Edine)

### Ordre du jour :

#### 1. Point sur les échanges de courriers et mails

De nombreux mails ont été échangés concernant le passe sanitaire et le Pass Sport.

#### Passe sanitaire :

- Chaque tireur doit être contrôlé à chaque entraînement car il n'est pas possible de connaître la raison de la validité du passe et celui-ci n'est pas pérenne s'il a été validé par un test PCR seulement.
- Le passe devra être contrôlé à chaque compétition. Les personnes accompagnant les compétiteurs seront contrôlées également. Lors des criterium, le contrôle pourrait être effectué par les vérificateurs du club qui reçoit. Pour les championnats, cela pourrait être fait lors de la remise des dossards.
- En application du décret 2021-1059 du 7 Août 2021 qui stipule que « *Les personnes mentionnées aux 1° à 3° du présent II habilitent nommément les personnes et services autorisés à contrôler les justificatifs pour leur compte, selon les modalités décrites au III du présent article. Elles tiennent un registre détaillant les personnes et services ainsi habilités et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes et services* », une liste des personnes habilitées à vérifier le passe doit être établie dans chaque club.

Le passe sanitaire des participants sera contrôlé lors de l'Assemblée Générale.

*En annexe : « déclinaison du passe sanitaire pour le sport »*

**Cotisation des clubs 2021-2022 :** suite à une erreur de paramétrage, les 16€ de cotisation du CDTL n'ont pas été pris en compte dans ITAC (84€ demandés au lieu de 100€). Une facture complémentaire est en cours d'envoi à chaque club pour régulariser la situation.

#### 2. Calendrier de la saison 2021-2022

Un projet de calendrier est établi en tenant compte autant que possible d'éventuelles contraintes sanitaires. Cette année, les dates des championnats départementaux sont fixées pour toute la saison sportive.

Le Comité disposant désormais du matériel de visio-conférence nécessaire, la formation des animateurs pourrait être faite au niveau département. La question sera abordée avec la Ligue, qui l'a assurée en 2020 pour cause de COVID et l'a programmée en 2021, sans consultation du département, les 13 et 14 novembre, date de notre départemental arbalète field.

### **3. AG du CDTL à Meung-sur-Loire**

L'Assemblée Générale du CDTL aura lieu le 2 Octobre 2021 à Meung-sur-Loire.

Vérificateurs aux comptes : Franck Manceau et Andrée Pernice.

L'invitation précisera que le masque et le passe sanitaire sont obligatoires.

### **4. AG de Ligue à Orléans**

L'Assemblée Générale de la Ligue aura lieu le 17 Octobre 2021 au Centre des conférences d'Orléans.

L'organisation et les négociations sont en cours (Sandrine Gallier).

Deux parkings seront à disposition des participants : une fois celui du Centre de conférences plein, les participants seront orientés vers une zone privatisée. Des macarons seront fournis, qui devront être placés en vue sur le tableau de bord pour éviter d'être verbalisé.

Prévoir des bénévoles au niveau des parkings et du café d'accueil (six personnes minimum).

Projet de cadeau d'accueil pour les participants : un petit bidon comportant un QR Code renvoyant sur le site du CDTL.

Invitation de personnalités extérieures : en attente de la validation de la Ligue.

### **5. Bilan de l'opération CDOS « quartiers d'été »**

L'opération s'est déroulée cet été chaque vendredi pendant quatre semaines.

Assez bonne fréquentation les deux premiers vendredis.

Fréquentation en baisse le troisième vendredi.

Le dernier jour (03/08), quasiment personne en raison du mauvais temps.

Participation faible des jeunes probablement en raison d'un problème de communication entre les différentes instances.

L'opération a néanmoins permis de renouer le dialogue avec le CDOS.

Le CDTL bénéficie d'une indemnisation de 160 € par jour de présence, ce qui représente un gain de 640 €.

### **6. Pass sport**

Le CDTL peut mettre des affiches et des flyers à disposition des clubs qui le demanderont.

Les clubs intéressés doivent ouvrir un compte association et envoyer les factures au CDOS qui se fera rembourser par le ministère.

*Voir descriptif en annexe*

## **7. Questions diverses**

- Les photos des licenciés doivent désormais figurer sur les fiches ITAC. La taille maximum des fichiers étant de 50 K, l'opération est assez compliquée. Sandrine Gallier propose aux clubs de les aider.
- Sylvie Lanson propose d'organiser un stage pour les tireurs pour la saison d'été.

**Prochaine réunion** : mardi 5 octobre 17h30

**La secrétaire :**

Nicole Marchandin

**Le président :**

Sylvain Edine

P.O. N. Marchandin

A handwritten signature in blue ink, reading "Nicole Marchandin", with a horizontal line underneath the name.